



N° de résolution



C PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D’ABITIBI-ouest

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 13 MAI 2024

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue au Centre communautaire de La Motte, ce treizième jour de mai, de l’an deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Paul Lafrenière.

SONT PRÉSENTS :	Paul	Lafrenière	Maire
	Luc	St-Pierre	Conseiller (1)
	Louis	Baribeau	Conseiller (2)
	Patrick	Savard	Conseiller (3)
	Patrick	Cyr	Conseiller (4)
	Mélissa	Perron	Conseillère (5)
	Pascal	Bellefeuille	Conseiller (6)

Tous membres du Conseil et formant quorum.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Paul Lafrenière, maire de La Motte.

24-05-070 **ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Patrick Savard et unanimement résolu, que l’ordre du jour soit adopté tout en laissant l’item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

24-05-071 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2024**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

24-05-072 **LA PARIOLE - DEMANDE ANNUELLE D’APPUI FINANCIER**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu d’autoriser le versement de cinq cents dollars (500 \$) à la Pariole pour l’organisation de leurs spectacles annuels intitulés « Les Copains d’abord » et « Le show de La Motte », comme prévu dans la politique d’aide aux organismes municipaux.

ADOPTÉE

24-05-073 **LA PARIOLE - APPUI AU FONDS CULTUREL DE LA MRC D’ABITIBI**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d’informer la MRC d’Abitibi que la municipalité de La Motte appuie le projet « Apéro-conté au jardin » déposé en lien avec la politique culturelle et patrimoniale de la MRC d’Abitibi.

ADOPTÉE



INTERVENTIONS DU PUBLIC

Des questions en lien avec la propreté des terrains et l'état du chemin du lac La Motte sont émises par des membres de l'assistance.

INFORMATIONS AVEC DÉCISIONS

24-05-074 SPECTACLE D'HUMOUR - SYLVAIN LAROCQUE

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Louis Baribeau et unanimement résolu d'autoriser le versement d'un dépôt à la signature du contrat d'engagement pour le spectacle de l'humoriste Sylvain Laroque au coût de mille sept cent vingt-quatre dollars et soixante-trois sous (1724,63 \$) le spectacle aura lieu le 25 octobre prochain, au Centre communautaire de La Motte.

ADOPTÉE

24-05-075 LA RESSOURCE - 19^E CYCLO-DON

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Patrick Savard, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, d'autoriser la Ressource ainsi que ces participants à traverser le territoire de la municipalité de La Motte dans le cadre de leur 19e cyclo-don qui aura lieu le 24 août prochain.

ADOPTÉE

COMPTE-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur Paul Lafrenière, maire, fait état des dossiers discutés lors de la rencontre du mois d'avril dernier.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois d'avril 2024.

VOIRIE

24-05-076 APPEL D'OFFRE TAMISAGE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES DE 0 À 4 POUCES

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte a besoin de faire tamiser des matériaux granulaires de 0 à 4 pouces pour la réfection de ses chemins ;

ATTENDU QUE le besoin a été estimé à 5 000 t de gravier 0 à 4 pouces ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Louis Baribeau, appuyé par monsieur Patrick Savard et unanimement résolu, d'inviter des entreprises à soumissionner pour une réserve de matériaux granulaire à tamiser de 0 à 4 pouces.

ADOPTÉE



24-05-077

OFFRE DE BALAYAGE DU MTMD

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu d’accepter l’offre de balayage et de ramassage des abrasifs et du gravier sur la chaussée ainsi que sur les accotements en zone urbaine provenant du ministère des Transports, pour un montant de 857,43 \$.

ADOPTÉE

24-05-078

APPEL D’OFFRES - DEVIS ÉTUDES GÉOTECHNIQUES

ATTENDU QU’une invitation a été acheminée à trois entreprises pour qu’elles soumettent un prix pour un devis d’études géotechniques ;

ATTENDU QUE toutes les soumissions étaient conformes ;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires conformes ont répondu et que les prix soumissionnés avant taxes sont :

Soumissionnaires	Date	Prix
BCI	18-04-2024	82 125,08 \$
AtkinsRéalis	18-04-2024	84 708,09 \$

ATTENDU QUE les soumissions sont 164 % plus élevées que l’estimé ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Louis Baribeau et unanimement résolu, de rejeter toutes les soumissions et d’attendre un an afin d’analyser le programme de subvention PIIRL et ses impacts financiers pour les contribuables.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n’est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

24-05-079

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par madame Mélissa Perron et unanimement résolu, que les comptes du mois d’avril 2024, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de quatre-vingt-dix mille cinquante-trois dollars et quatre-vingt-cinq sous (90 053,85 \$).

Alarme Val-d’Or	229,95 \$
Bell Mobilité	185,18 \$
Bibliothèque de La Motte	1 000,00 \$
Bois Turcotte	125,65 \$
CRSBP	21,62 \$
CSST	1 798,60 \$
Danny Lamoureux, Entrepreneur électricien	-115,43 \$
Desjardins sécurité financière	2 839,17 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	4 369,35 \$
Fabrique St-Luc	250,00 \$
Envirobi	957,05 \$
Gestion P. Mino Tansery inc.	116,08 \$
Groupe CCL	151,77 \$



Hydro-Québec	1 149,28 \$
Lafrenière, Paul	267,95 \$
Larouche Bureautique	-168,35 \$
L'Or bleu	14,46 \$
LVT Design	564,03 \$
Mabo, Centre du camion	-105,84 \$
Marcotte, Gilles	8 500,00 \$
Master Card	25,20 \$
Messer Canada inc. 15 687	18,93 \$
MicroAge Abitibi-Témiscamingue	2 747,05 \$
Ministre du Revenu	7 445,46 \$
Multi service J.V.B.	517,39 \$
Municipalité de Rivière-Héva	557,95 \$
MRC d'Abitibi	26 869,93 \$
Papeterie Commerciale	15,14 \$
Pharmacie Jean Coutu	106,34 \$
Postes Canada	65,08 \$
Receveur général du Canada	2 885,93 \$
S.D.L. Construction inc.	2 586,94 \$
Rôle de paie	17 204,77 \$
Sanimos	2 573,13 \$
Sécuriplus	-347,72 \$
Télébec	499,16 \$
Thompson Reuters Canada	1 033,20 \$
Vidéotron	252,01 \$
Ville d'Amos	3 002,55 \$
Wurth Canada Limited	-155.11 \$

Total : 90 053,85 \$

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 250 SUR LES ANIMAUX

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné Pascal Bellefeuille, conseiller, donne l'avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du Conseil, d'un règlement # 250 sur les animaux ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, les copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du Conseil ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédent la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté ;

Le projet de règlement qui est présenté :

- A pour but de modifier les tarifs pour les droits de possession annuels de chiens.

24-05-080 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 250 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 241 CONCERNANT LES ANIMAUX**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par madame Mélissa Perron et unanimement résolu, d'adopter le projet de règlement # 250 tel que présenté ;

ADOPTÉE



24-05-081

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA GESTION ANIMALIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Motte, par la résolution 24-02-019, a mandaté la Ville d'Amos d'aller en appel d'offres pour le service de gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi ;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la Ville d'Amos recommande d'accepter la soumission du Refuge le Cœur sur 4 pattes pour un prix ferme de cinq (5) ans au montant de 1 451 476,51 \$ excluant les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, APPUYÉ par monsieur Patrick Cyr et RÉSOLU unanimement :

D'ACCEPTER la soumission du Refuge le Cœur sur 4 pattes pour le contrat de la gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi, pour un prix ferme de cinq (5) ans au montant de 1 451 476,51 \$ excluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission présentés par ledit organisme ;

D'OCTROYER le service de licence au Refuge le Cœur sur 4 pattes pour un montant de 15,00 \$/licence vendue par chien excluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission présentée par ledit organisme ;

QUE la municipalité de La Motte accepte de payer sa part des coûts selon l'entente relative à la gestion animalière ;

DE TRANSMETTRE un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à la Ville d'Amos.

ADOPTÉE

24-05-082

PRACIM - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DES PORTES AVANT DE DROITE ET DE GAUCHE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE le Centre communautaire a besoin de réfection ;

ATTENDU QUE nous avons une subvention pour les portes centrales de l'avant de la bâtisse ;

ATTENDU QUE les portes de gauche et de droite ont besoin d'être changées ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu que :

- Le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande financière ;
- La municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continus et d'entretien du bâtiment subventionné ;
- La municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE



24-05-083

FORMATION - ENTRETIEN ET INSPECTION DES AIRES DE JEUX

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Louis Baribeau, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, d'autoriser l'inscription de Camille Langevin, agente de développement, à la formation entretien et inspection des aires de jeux offerts par l'institut québécois de la sécurité des aires de jeux, le 25 juin prochain à Rouyn-Noranda, au coût de deux cent cinquante dollars (250 \$).

ADOPTÉE

24-05-084

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES POUR LES CONSTATS D'INFRACTION SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Motte, a mandaté la Ville d'Amos d'aller en appel d'offres pour les services professionnels juridiques pour les constats d'infraction sur le territoire de la MRC d'Abitibi ;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la Ville d'Amos recommande d'accepter la soumission de la firme Auger Bourgeois Desfossés Langlois Avocats inc. pour un prix ferme de trois (3) ans au montant de 133 320 \$ excluant les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, APPUYÉ par monsieur Patrick Savard et RÉSOLU unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de la firme Auger Bourgeois Desfossés Langlois Avocats inc. pour le contrat de services professionnels juridiques pour les constats d'infractions sur le territoire de la MRC d'Abitibi, pour un prix ferme de trois (3) ans au montant de 133 320 \$ excluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission présentés par ladite firme ;

QUE la municipalité de La Motte accepte de payer sa part des coûts selon l'entente relative à la gestion des constats d'infraction ;

DE TRANSMETTRE un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à la Ville d'Amos.

ADOPTÉE

24-05-085

EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL

ATTENDU QUE la municipalité est à la recherche d'un inspecteur municipal ;

ATTENDU QUE nous n'avons reçu qu'une seule candidature ;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal aura la possibilité d'offrir ses services à d'autres municipalités ;

ATTENDU QUE le candidat est déjà propriétaire d'une entreprise et désire travailler à forfait ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Patrick Savard, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette, Directrice générale, à négocier une entente salariale en tant que travailleur autonome entre 35 \$ et 40 \$ par heure.

ADOPTÉE



24-05-086

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LA TABLE DE
CONCERTATION DE LA MOTTE

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Louis Baribeau, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, de nommer monsieur Pascal Bellefeuille à titre de représentant auprès de la Table de concertation de La Motte.

ADOPTÉE

24-05-087

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 249 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 240
CONCERNANT L'IMPOSITION DES TARIFS POUR UN PERMIS DE SÉJOUR
POUR LES ROULOTTES DANS LE CAMPING MUNICIPAL DE LA MOTTE

ATTENDU QUE le présent règlement modifie l'article 4 du règlement 240 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU, par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par madame Mélissa Perron et unanimement résolu que le présent règlement soit adopté.

Article 4

IMPOSITION :

Il est imposé et il sera prélevé sur toutes les roulottes situées sur le site du camping municipal situé au 228, chemin du Quai à La Motte, un droit de :

- 20 \$ par jour ;
- 150 \$ pour deux semaines ;
- 300 \$ par mois ;
- 750 \$ par saison.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discutés à l'ordre du jour.

CORRESPONDANCES À TITRE INFORMATIF

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

24-05-088

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 18.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Greffière-trésorière

Maire

« Je, Pascal Bellefeuille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



Les résolutions votées unanimement et majoritairement n’impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu’il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

24-05-072	24-05-074	24-05-079
24-05-081	24-05-083	24-05-084
24-05-085		

Signé ce seizième jour de mai
de l’an deux mille vingt-quatre